

Rapport

ATELIER D'INFORMATION ET DE REFLEXION SUR LE
PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE D'ADJARALA

Thème: « *Vers l'adhésion publique au projet de
construction du barrage d'Adjarala* »



Tenu le 22 juin 2011 à Tohoun

Contexte

La construction du barrage d'Adjarala s'inscrit dans la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du fleuve Mono pour contribuer à l'approvisionnement d'électricité au Togo, au Bénin et dans la sous région. Cependant, ce projet n'est pas sans effets négatifs sur l'environnement et sur la population de la localité. La construction de la centrale, du réservoir et les lignes de transmission auront comme conséquences, entre autres, le déplacement involontaire et la réinstallation de plusieurs milliers de personnes. Malheureusement, les populations de la zone du projet sont peu informées sur le projet et sur le plan de réinstallation.

Pour pallier aux impacts des barrages, la Commission Mondiale des Barrages(CMB) a jeté les bases fondamentales d'une approche basée sur la prise en compte des droits humains et des risques dans le processus de construction et d'exploitation des barrages. Selon la CMB, la réussite des projets de barrage passe par l'obtention de l'accord du public, la préservation des cours d'eau et des moyens de subsistance, la reconnaissance des droits et le partage des bénéfices, le respect des normes, pour ne citer que ceux-là.

Dans la perspective de faire appliquer ces recommandations pertinentes de la CMB dans les projets de barrages au Togo, l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement(JVE), a initié le Dialogue national multi acteurs sur les barrages et le développement durable au Togo depuis 2006. Il a été mis en place durant ce processus, l'Association des Communautés Affectées par les Barrages au Togo(ACABAT) qui a pour mission de défendre les droits des populations affectées par les barrages.

Depuis sa création, l'ACABAT s'est engagée à jouer un rôle déterminant dans le processus de nouveaux barrages et dans la gestion des barrages existants. C'est dans cette optique qu'elle a organisé avec l'appui de l'ONG JVE, un atelier d'information et de réflexion sur l'évolution du projet de construction du barrage d'Adjarala, à Tohoun le 22 juin 2011 dans la salle de conférence de l'hôtel Relais du Mono.

L'atelier a pour objectif de mettre en place un mécanisme permettant l'implication active des populations locales dans la prise de décisions relatives au projet d'Adjarala.

I- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de cet atelier a débuté par le mot de bienvenue du Chef Canton de Tohoun Togbé Adjavivi XI. Il s'est réjoui de l'invitation adressée aux chefs de villages pour prendre part au processus de construction du barrage d'Adjarala.

M. AMEGATSE Noamessi Emile, président d'ACABAT, a remercié l'assistance d'avoir honoré de leur présence à l'invitation de l'association. Il a rappelé les objectifs de l'atelier et a invité l'assistance à suivre avec attention et à participer au débat afin que l'atelier soit une réussite.

Ensuite M. AKONSENA Bawa, Secrétaire Général de la préfecture de Moyen-Mono a adressé ses sincères remerciements aux organisateurs de l'atelier d'avoir choisi Tohoun pour abriter l'assise. Il a rappelé la genèse du Dialogue national multi

acteurs sur les barrages qui s'est assigné comme objectif de faire des plaidoyers pour les compensations des populations affectées et de mettre en place un cadre normatif pour la gestion des barrages et cours d'eau au Togo. La rencontre de ce jour, disait-il, devrait permettre à tous les acteurs de relater les difficultés rencontrées et scruter les prochaines actions à mener pour la réussite du projet d'Adjarala. Il a émis le vœu que cette rencontre de réflexion soit l'occasion à tous les membres d'ACABAT de réfléchir sur leur contribution à l'émancipation des peuples victimes. C'est sur ces notes d'espoir que M. AKONSENA Bawa a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.



M. AKONSENA Bawa prononçant le discours d'ouverture

II- Les exposés

Exposé 1 : Témoignage d'un fils de Nangbéto

Par M. OBADJE Kossi Togbé, Commissaire au Compte, ACABAT

Avant les travaux, la Communauté Electrique du Bénin(CEB) a tenue des promesses qui changeraient notre vie:

- Amélioration du niveau de vie des riverains,
- Construction d'habitats modernes,
- Indemnisation des biens perdus,
- Possibilité de faire des cultures maraîchères sur les rives des réservoirs,
- Fourniture d'eau potable et accessible à tous,
- Prise en charge sociale,
- Création d'emplois aux jeunes,
- Amélioration des techniques agricoles,
- Construction d'écoles, de marchés, de dispensaires etc.

Il est à noter, cependant, que ces promesses ont été oubliées; les maisons sont construites en terre battue avec sol non cimenté etc.

En 2010, grâce aux efforts de l'ONG JVE, la CEB a indemnisé les biens perdus mais en tenant compte du recensement de 2010 effectué par la préfecture de l'Ogou, or

ce recensement a ignoré beaucoup de personnes inscrites au recensement de 1984 de la CEB, ce qui a fait des mécontents à Nangbéto.

Le débat qui a suivi cet exposé a tourné autour du rôle de l'ONG JVE dans le processus d'indemnisation des cultures pérennes des populations de Nangbéto. Les communautés estiment que c'est grâce à JVE que l'indemnisation a été possible.

Pour M. DAKPUI Kaléti de la Direction de l'Energie, c'est trop poussé d'affirmer que c'est grâce à JVE que l'indemnisation des cultures pérennes a été réalisée à Nangbéto.

M. PASSEM Afeïtom a remercié la Banque Mondiale d'avoir informé la CEB de la tenue de cet atelier et a clarifié que c'est la CEB qui a effectué l'indemnisation des cultures pérennes. Elle l'a réalisée pour la paix sociale. Répondant à la question relative à la non électrification des communautés de Nangbéto, M. PASSEM a affirmé que ce problème est à corriger car le dossier de Nangbéto est associé à celui d'Adjarala et l'objectif de cet atelier devrait être comment réussir au mieux le projet d'Adjarala.

Selon Mme NENONENE Sylvie, suite aux requêtes et aux inquiétudes des communautés, des réunions d'information ont été organisées au siège de la Banque à Lomé. Les informations reçues n'ont pas été bien restituées à la base. Pour tout projet susceptible de causer des impacts sur l'environnement et la population, la banque exige au préalable des études. Pour ce qui concerne Adjarala, des consultations auront lieu avec la Banque Mondiale, et des communautés seront invitées à des prochaines réunions. « Soyez sans crainte », a-t-elle rassuré.

Exposé 2 : ACABAT, historique et rapport d'activités

Par M. OBOSSOU Yaovi, Secrétaire Général d'ACABAT

Les projets de développement (barrages) qui déplacent involontairement les populations créent généralement des problèmes écologiques, sociaux et économiques. En effet, les barrages de Nangbéto, de Kpimé et de Dapaong, pour ne citer que ceux là, ont créé et créent d'ennuis aux populations riveraines.

Même si certaines zones sont électrifiées, d'autres ne bénéficient pas de ce fruit comme le cas de Nangbéto. De même certaines personnes n'ont pas bénéficié de compensations concernant les palmiers à huile et autres cultures pérennes.

L'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement, dans la perspective de faire respecter les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, a initié depuis 2006 le Dialogue national multi acteurs sur les barrages et le développement durable au Togo. Suite au Festival des Peuples et des rivières des 24, 25, 26 septembre 2006 à Kossihoué (Tohoun), l'Association des Communautés Affectées par les Barrages au Togo(ACABAT) a vu le jour le 22 novembre à Akparè dans la préfecture de l'Ogou lors de son assemblée générale constitutive. Un bureau exécutif de onze membres a été mis sur pied.

Depuis lors, ACABAT s'est engagé à jouer un rôle primordial dans le processus de nouveaux barrages et dans la gestion des barrages existants. Elle recherche des voies et moyens pour sa reconnaissance officielle.



Vue de l'assistance

Exposé 3 : Perspectives des populations sur le barrage d'Adjarala

Par SODJIGBE Komlan, Stagiaire à JVE

L'étude a été menée dans les villages de la zone du projet.

❖ La possession de l'information par les populations sur le barrage

Tous les individus enquêtés sont globalement informés de la construction du barrage mais ils ne le sont pas suffisamment. Il n'y a que 23% des enquêtés qui possèdent des informations satisfaisantes sur le barrage. Il y a une disparité au sein des individus selon l'âge ou le sexe. Des 23 % d'individus bien informés, plus de 16% sont âgés de 45 ans et plus contre environ 6% des personnes dont l'âge est compris entre 15 et 30 ans. Aussi, la proportion des hommes qui sont bien informés au sujet du barrage est plus importante que celle des femmes. En effet, 16,67% des hommes sont bien informés contre 6,25 des femmes. De plus, les hommes moyennement informés sont plus nombreux (20,83%) que les femmes (12,50 %)

❖ Attentes et propositions des communautés

Un inventaire sommaire ressort deux catégories de biens. Il s'agit de biens personnels (les terres, le palmier à huile, les maisons, les arbres fruitiers), et les biens communautaires (des fétiches, des édifices d'église, les places publiques).

Les différents types d'indemnités souhaitées sont l'argent pour les plants ou la terre, la construction de maisons en dur, des temples et infrastructures. Certains propriétaires terriens exigent un paiement mensuel ou annuel pour subvenir aux besoins de leurs progénitures et leur assurer un avenir meilleur.

Les infrastructures souhaitées dans les nouveaux villages sont la pompe, le marché, les latrines, le courant électrique, école, moulin, dispensaires, hôpital, magasin de stockage, terrains de jeux, place publique.

Aussi, souhaitent-elles recevoir ces indemnités, soit par un paiement direct et public, soit par ouverture de compte bancaire individuel, soit par un paiement mensuel.

Quant aux négociations avec les promoteurs, les populations demandent les faire publiquement avec le concours d'ACABAT et d'ONG partenaires.

Les propositions sont abondantes mais sont résumées comme suit :

- Que l'Etat les aide à s'installer sur les sites de leur choix,
- Que des études soient menées sur les sols d'accueil afin de déterminer leur fertilité, les maladies, la qualité de l'eau, etc. afin de prendre des mesures d'atténuation,
- La séparation des villages, achat de terres dans les nouveaux villages, accompagnement pour la survie jusqu'à leur autonomisation et l'initiation de rencontres avec les villages voisins pour instaurer des règles devant régir leur cohabitation pacifique,
- Le financement des cérémonies de délocalisation des fétiches et autres patrimoines,
- Le respect des promesses des promoteurs du barrage afin de réduire le mal que le déplacement causerait.



Intervention de M. SODJIGBE Komlan

Exposé 4 : Assurer une participation active des populations locales : Justification, Processus et rôles des autorités locales.

Par M ALOUKA Sena

Le développement est lié aux barrages. Les pays doivent leur indépendance énergétique aux barrages. Cependant, la construction des barrages cause des

dégâts sur l'environnement et sur la vie des riverains. Ils stoppent le libre cours des rivières et la vie des écosystèmes. Selon la Commission Mondiale des Barrages, 50% des barrages dans le monde n'ont pas suivi un plan participatif et très souvent les barrages sont construits sur la terre des minorités indigènes.

La CMB a élaboré des recommandations, un meilleur processus de construction de barrages et dont l'accent sera mis ici sur deux recommandations à savoir : l'accord du public et le partage des bénéfices.

➤ **L'accord du public**

Pour garantir un développement durable des ressources hydrauliques et énergétiques, il est essentiel que le public - notamment les populations autochtones et tribales, les femmes et autres groupes vulnérables - accepte les décisions clés. Cette adhésion doit pouvoir être démontrée. Les processus et les mécanismes de prise de décisions doivent favoriser la participation de tous les groupes et aboutir à une adhésion incontestable aux décisions clés. Dans le cas où les projets lèsent des populations indigènes et des tribus, ces processus doivent être orientés vers leur consentement libre, préalable et éclairé.

Aucun barrage ne devrait être construit sans l'« accord démontrable » des personnes affectées, et sans que les peuples indigènes et tribaux n'en soient informés, afin qu'ils puissent y consentir au préalable et librement. Selon toujours, la Commission Mondiale des Barrages, 50% des barrages n'ont pas eu l'accord du public.



M. ALOUKA Sena donnant sa communication

Dès la phase de conception du projet, les populations doivent être consultées. L'accord du public implique la volonté d'associer les populations affectées aux discussions. Les populations affectées doivent se constituer en association, avoir une voix commune et mandater une personne pour prendre part aux discussions avec les promoteurs du projet. Elles doivent s'informer sur le projet, connaître les documents des promoteurs (la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, la Banque Ouest Africaine de Développement). Durant le processus de discussion avec la CEB et la Banque Mondiale, les populations doivent initier des actions et inviter les promoteurs à y prendre part et les interpeler dès que leur position n'est pas prise en compte.

➤ Le partage des bénéfices

Le partage des bénéfices est récemment venu au devant des débats internationaux en termes de développement durable, de gestion des barrages existants et d'un partage équitable des avantages issus des barrages. Le principe de partage équitable de bénéfices est inclus dans plusieurs réformes de gouvernance de l'eau pour le développement durable.

Il existe trois principales approches du partage des bénéfices :

- **Partage des services** : usage de la main d'œuvre locale, accès équitable à l'eau potable et à l'électricité ;
- **Partage en nature** : formation en activités génératrices de revenus, assistance sociale ;
- **Partage en argent** : subvention des taxes, des factures d'électricité. En plus, chaque année, l'argent doit rentrer dans la caisse des communautés affectées. A quoi servira cet argent ? Il servira à construire des infrastructures publiques.

Quelle est la position officielle de l'ONG JVE du projet d'Adjarala ?

L'ONG JVE n'a pas de preuve sur laquelle se baser pour approuver ou rejeter le projet. Elle cherche des moyens pour mener des études sur les énergies, sur les options et les alternatives. Ce n'est qu'à l'issue de ces études que l'ONG JVE pourra se prononcer sur le projet d'Adjarala.

Suite à la question relative à la longue attente du barrage et aux activités agricoles dans la zone du projet, M. ALOUKA Sena a expliqué à l'assistance que le syndrome d'attente du barrage tue. Il a ajouté que les populations peuvent porter plainte contre les promoteurs du barrage qui compromettent la survie des populations.



Intervention d'un participant

M. PASSEM Afeïtom a rappelé que le retard du projet d'Adjarala est principalement dû au manque de financement. A ce jour, le dossier est avancé. La CEB a recruté un consultant national qui sillonne déjà tous les villages concernés par le projet pour recueillir les avis et perceptions des communautés afin d'améliorer les termes

de référence de l'Etude d'Impact Environnemental et Social. Cette étude sera réalisée par un consultant international et une audience publique sera organisée avant la réalisation du projet. « Une chose est sûre, Adjarala sera réalisé », a-t-il ajouté.

Mme NENONENE Sylvie a rassuré l'assistance qu'après cette étude, la Banque Mondiale fera une tournée sur le terrain avant le financement du projet. La Banque a accepté financer le projet, ce qui va attirer d'autres financements. La Banque s'intéresse aux communautés et elle est disposée à les accueillir et à les écouter. Toute personne peut téléphoner la Banque au besoin au 223 33 00.



Intervention de Mme NENONENE Sylvie

Le déjeuner est intervenu à 13h00. A la reprise, quatre groupes ont été formés pour travailler sur les thèmes suivants :

- ⇒ Partage des bénéfices,
- ⇒ Obtention de l'accord du public,
- ⇒ Prévention des moyens de subsistance,
- ⇒ Mécanisme d'organisation locale

Les résultats de ces travaux en commissions sont annexés à ce rapport.

Suite à la présentation des rapports des travaux en commissions, il y a eu une vive discussion sur le mécanisme d'organisation locale assortie de décisions. En effet, Il a été décidé d'élire des comités locaux d'ACABAT dans les préfectures de Haho et de Moyen Mono et dans la commune d'Aplahoué au Bénin. Ces derniers pourront bénéficier du soutien de JVE-Bénin. Pour ce faire, la date de 22 juillet 2011 a été fixée comme dernier délai pour l'élection de ces comités locaux.

L'adoption et la lecture de la déclaration finale ont mis fin à l'atelier.

III-Analyse des résultats attendus de l'atelier

Au terme de cet atelier, divers résultats étaient attendus à savoir :

- Les autorités locales, les leaders d'opinion et les communautés sont informés sur le projet d'Adjarala ;

- Les perceptions et avis des communautés sont recueillis, des attentes et des recommandations sont adressées aux promoteurs du projet ;
- Des interviews et un reportage ont été réalisés pour l'émission Eco citoyen (TV2);
- Le bureau local d'ACABAT est élu.

Divers éléments confirment la satisfaction des attentes telles que les discussions franches au cours des travaux, les interventions des représentants de la CEB, de la Banque Mondiale et du Ministère des Mines et Energie, sans oublier la participation active des ONG locales et des services techniques. Aussi, les travaux en ateliers ont-ils permis de recueillir les attentes des communautés. Cependant, l'organisation des élections du bureau local d'ACABAT est confiée à trois commissions (Haho, Moyen-Mono, Commune d'Aplahoué). La date du 22 juillet 2011 a été retenue dernier délai pour la tenue effective des élections.

IV- Perspectives

- La mise en place des comités locaux d'ACABAT dans la zone du projet ;
- Participation des communautés aux rencontres avec les promoteurs et aux audiences publiques dans le cadre de l'actualisation de l'étude d'impact environnemental et social ;
- Assemblée générale d'ACABAT ;
- Participation des communautés à l'atelier d'orientation du Dialogue national multi acteurs sur les barrages et le développement durable au Togo.

Conclusion

En définitive, cet atelier a été un cadre d'échange pour les communautés avec les promoteurs du projet. Leur participation active aux débats témoigne de leur désir d'être impliquées dans le processus du projet. L'appui de l'ONG JVE à l'organisation de cet atelier dénote sa vision d'œuvrer pour une justice sociale pour tous.

Fait à Tohoun le 22 juin 2011,

Le rapporteur

Kossi LOUMONVI

Annexe 1 : Résultats des travaux en commissions

Commission 1 : Partage des bénéfices

Les réflexions de la commission 1 ont donné les résultats suivants :

- Nous acceptons la réalisation du projet si les conditions des personnes à déplacer sont bien étudiées et que des avantages soient accordés,
- Recenser la population et ses biens,
- Impliquer les sinistrés dans la fixation des prix des biens à détruire,
- Prendre des mesures pour accompagner les populations avant, pendant et après la construction du barrage,
- Construire des infrastructures dans les villages d'accueil,
- Construire des logements avec des matériaux viables
- Aménager des sites touristiques
- Embaucher les locaux dans la construction et la prestation des services
- Purifier les terres d'accueil,
- Fournir le courant électrique aux populations de la zone,
- Réduire le tarif du courant,
- Accès à la pêche sur le barrage et aux cultures maraîchères
- Construire les routes.

Fait à Tohoun le 22 juin 2011

Le Président de séance : AHOEDANOU Germain

Le rapporteur : MATEGNA Komlan

Rapport de la commission 2 : Obtention de l'accord du public

- ✓ Le groupe a trouvé bonne la mise en place du barrage pour l'intérêt public qu'il revêt,
- ✓ La réalisation du projet est possible si et seulement si les conditions des populations préalablement établies sont remplies et les promesses réalisées
- ✓ Vulgariser les informations, sensibiliser toutes les couches sociales
- ✓ Pour avoir l'accord du public, les conditions suivantes doivent être remplies

- ✓ Mise en place des nouveaux sites de recasement avant le démarrage du projet,
- ✓ Mise en place des infrastructures (eau potable, assainissement, écoles, dispensaires, pompes, lumière, marchés, routes...),
- ✓ Faciliter le brassage des communautés,
- ✓ S'assurer que l'intérêt primordial (marché...) d'une communauté n'est pas bâclé

Conclusion

Le groupe trouve qu'il est capital de mettre en place un mécanisme de sensibilisation à l'endroit des populations affectées. Qu'au moins deux rencontres soient organisées par an au début de chaque saison.

Fait à Tohoun le 22/06/2011

Commission 3: Prévention des moyens de subsistance

Fétiches : Financement des cérémonies de restauration de des fétiches.

Eglises : Construction de nouvelles chapelles en respectant les dimensions, les équipements.

Terrains : Les terrains de cultures et de construction sont à indemniser conformément aux demandes de chaque communauté.

La négociation de l'accès aux terres dans les communautés d'accueil est la charge des promoteurs du barrage.

Initier des AGR aux communautés, des lieux de pêche ...

Tenir compte des saisons avant le lancement du projet.

Venir en aide aux communautés financièrement, matériellement et socialement avant, pendant et après le projet.

Fait à Tohoun le 22 juin 2011

Commission 4 : Mécanisme d'organisation locale

Après débats, la commission 4 dans le souci d'aider les populations affectées, propose une organisation locale qui se révèle comme suit :

- 1- Les chefs des différents villages affectés doivent faire une sensibilisation portant sur le projet.
- 2- Un comité local doit être mis sur pied et doit être composé comme suit :

- ✚ 2 Jeunes (homme et femme),
- ✚ 4 Représentants du CVD dont 2 hommes et 2 femmes,
- ✚ 2 Représentants des propriétaires terriens,
- ✚ 1 Conseiller(le Chef).

3- Une union des comités du Bénin, du Moyen Mono et du Haho.

La commission est allée loin pour faire des recommandations suivantes :

- ✓ Que la CEB fasse des tournées d'information dans tous les villages concernés par le projet,
- ✓ Que la CEB reconnaisse officiellement les différents comités mis en place,
- ✓ Que l'Etat propose plusieurs sites de recasement pour permettre aux populations de faire un bon choix,
- ✓ Dans le cadre de la délimitation des cultures pérennes, que les autochtones fassent partie de la délégation en charge.

Fait à Tohoun le 22 juin 2011

Annexe 2 : Déclaration de Tohoun

Adoptée à l'Atelier d'information et de réflexion sur le projet de construction du barrage d'Adjarala, Tohoun, 22 juin 2011

Dix ans après la publication des recommandations de la **Commission Mondiale des Barrages**, les droits de l'homme continuent d'être violés par les barrages. Les rivières sont endiguées et détournées, des forêts inondées, les poissons et d'autres espèces bien anéanties. Dans la violation ouverte d'accords internationaux et des lois nationales, des minorités ethniques et des communautés traditionnelles sont d'une façon disproportionnée affectées par l'exploitation sauvage de leurs patrimoines et ressources. Les barrages détruisent aussi les moyens d'existence et les modes de vie des riverains.

Nous, plus de 100 personnes, représentant les communautés déjà affectées par le barrage de Nangbéto, de Kpimé et le barrage d'Adjarala en projet, venant des préfectures de l'Ogou, de Kloto, de Haho, de Moyen Mono(Togo) et de la Commune d'Aplahoué (Bénin), sommes réunies en ce jour du 22 juin 2011 à Tohoun sur l'invitation de **l'Association des Communautés Affectées par les Barrages au Togo(ACABAT)** et **l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement(JVE)** pour réfléchir sur l'implication des populations locales au processus du projet d'Adjarala.

Nos expériences partagées au cours de cette assise et des riches enseignements tirés des diverses communications notamment sur la participation locale au

processus du projet et le partage des bénéfices, et des travaux en ateliers nous ont menés à des recommandations.

Nous exigeons un respect total de la connaissance traditionnelle et la gestion usuelle des territoires des communautés traditionnelles et des petits exploitants et le consentement libre, antérieur dans la planification de l'eau, de l'énergie et la prise de décisions.

Nous recommandons :

- Le recensement des populations affectées et des biens ;
- L'électrification des zones d'accueil ;
- La réduction du tarif d'électricité ;
- L'accès des populations aux cultures irriguées et à la pêche ;
- La construction des logements modernes et convenables aux populations ;
- La construction d'infrastructures publiques aux populations déplacées ;
- La sensibilisation à toutes les couches sociales ;
- Le brassage des communautés hôtes et déplacées ;
- Des séances d'information et de réflexion conduites par les promoteurs du projet, surtout au début de chaque saison agricole ;
- La préservation des moyens d'existence des communautés affectées ;
- La négociation des villages d'accueil avec les communautés à déplacer ;
- La prise en compte des saisons avant le démarrage du projet ;
- La réinstallation des fétiches dans les zones d'accueil de même que la construction de nouveaux lieux de culte ;
- Des évaluations exhaustives et participatives des besoins des communautés en matière d'eau et d'énergie ;
- La mise en place d'un comité pour le suivi des recommandations.

L'EAU POUR LA VIE, NON PAS POUR LA MORT!

DES RIVIÈRES LIBRES, POUR DES PEUPLES LIBRES!

Fait à Tohoun le 22 juin 2011

Les représentants des communautés affectées.

Annexe 3 : Programme de l'atelier

Heure	Activité	Responsable
8h00-8h30	Arrivée et installation des participants	ACABAT
8h30-9h00	Mot de bienvenue du Préfet, du Chef Canton, du Président d'ACABAT	ACABAT

9h00-9h30	ACABAT : Histoire et Rapport d'activité	ACABAT
9h30-10h00	Perceptions des populations sur le barrage d'Adjarala	JVE
10h00-10h30	Projection de film : Résumé du Dialogue	JVE
10h30-11h00	Pause	
11h00-11h30	Assurer une participation active des populations locales : Justification, Processus et rôles des autorités locales	ACABAT
11h30-12h30	Travaux en ateliers 1- Partage des bénéfices, 2- Obtention de l'accord, du public, 3- Préservation des moyens de subsistance, 4- Mécanisme d'organisation locale	ACABAT
12h30-13h30	Pause déjeuné	
13h30-14h30	Restitution des travaux en ateliers	ACABAT
14h30-15h00	Synthèse des grandes recommandations	JVE
15h00-15h30	Election du bureau du Comité local d'ACABAT	ACABAT
15h30-16h30	Enregistrement de l'émission Eco citoyen	JVE
16h30-17h00	Cérémonie de Clôture	

Annexe 4 : Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Institution/Localité	Contacts
Membres du Bureau d'ACABAT			
1	AMEGATSE Emile Noamessi Emile	Président ACABAT	866 16 63
2	OBOSSOU Yaovi	Secrétaire ACABAT	922 16 70
3	AHOUEDANOU Kokou	Vice Président ACABAT	925 72 59

4	BLEWOUSI Komi	Trésorier Général	909 28 99/ 814 04 51
5	AKAKPO Kossivi	Commissaire au compte ACABAT	061 53 68
6	OBADJE Kossi Togbé	Commissaire au compte ACABAT	817 32 76
7	LAWSON	Conseillère ACABAT	
Autorités administratives			
8	AKONSENA Bawa	SG Préfecture	832 01 74
9	Togbui Adjavivi XI	Chef Canton Tohoun	922 06 62
10	Togbui Edoh II	Chef Canton d'Asrama	926 43 83/ 526 89 36
11	TOGBEDJI Assou	Chef Canton Tado	992 01 11
Ministère			
12	DAKPI Kaléti	Ministère des mines et énergie	930 11 67
Services Techniques			
13	AFANSI Komi	ONG Eau pour Tous	096 49 27/ 993 93 60
14	AGBIGBI Koffi	Environnement	997 15 30
15	IWOU Nonvigno	AMC/ Croix-Rouge	932 82 67
16	TCHANSI Kwami	ICAT	916 14 79
17	KONDO Anani	CADIT Togo	834 17 47
18	AYEKPO Ferdinand	CADIT Togo	918 47 82
19	KAKADJI Dopo	Action Sociale	937 79 25
20	BADJENE Kossi	Dir. Agriculture-Elevage-Pêche	098 49 38
Presse			
21	EGAH Komi	ATOP	979 27 39
22	DOMEGNI Maxim	L'alternative	939 56 87
23	YOROU Abass	Film Vert International	926 15 12
Leaders d'opinion			
24	AYONA E. Yawo	Pasteur Eglise Pentécôte	930 31 20
25	ALOMADON Kodjo	Eglise Pentécôte	820 51 29
26	SOSSOU D. Roger	Pasteur Eglise Assemblée de Dieu	918 32 95
27	GLODJO Clément	Pasteur Eglise Neo Apostolique	081 20 02
Chefs de villages et membres de CVD			
28	KOUMASHI Eké	Chef du village Ekéhoué	
29	MATEGNA Komlan	Chef village Matégnahoué	716 09 12
30	KOMLAN Védou	Membre CVD Matégnahoué	
31	GBESSETO Koffi Elola		046 60 38
32	AYAYI Amanvi	Président du GPC Amavihoué	998 48 92
33	DANHOSSOU A. N'Souxi	Président CVD Amavihoué	835 01 15
34	AFAMBO Feliho Pierre	Président CVD Tohoun	094 64 06
35	MAKOUHOUI Kossiba	Représentante des femmes/ Canton de Tohoun	931 13 47

36	AGBONON Komlan		992 83 10
37	GBOSSOU Michel	Secrétaire CVD Tététou	983 31 10
38	ZIAM K. Agbessli	Secrétaire CVD Tado	989 39 50
39	AMEWONOU Agbenoussi	Secrétaire CVD Toglossouhoué	749 03 31
40	MAMA Sévérin	CVD Toglossouhoué	95 35 52 82 (Moov-Bénin)
41	AKAKPO Ablavi	Représentante des femmes/ Canton de Tohoun	078 25 73
42	NEGLOKPE Teko	CVD Tététou	
43	KOSSI Lessine	Gniloméhoué	
44	AKO Agnes	CVD Ahohoé	
45	AHO Susanne	CVD Ahohoé	
46	KOKOU Lessine	CVD Gniloméhoué	66 58 50 83
47	HOUKPATI Henri	Lawsonkopé	
48	TAHEGNAN Kossi	Monotou	
49	KOHOKE Kedo	Kossikopé	
50	AMOUZOU Kokou	Monotou	
51	DHOSSOU Thomas	CVD Gniloméhoué	
52	AFO Ablavi	Glessouhoué	
53	ADOVI Yao	CVD Tohoun	
54	ABALO Kowouvi	Kossikopé	
55	GBOSSOU Fiowou	Novissi	
56	EDJI Koffi	Azokamé	
57	LANDI Jacques	Novissi	
58	KOISSI Jean-Claude	CA/Aplahoué, Mairie Aplahoué(Bénin)	97 58 97 00/ 95 71 78 59
59	N'LONOU Eugénie	CVD Aplahoué(Bénin)	93 26 84 32
60	KITCHO Michel	CVD Aplahoué	95 93 32 07
61	LONMADON Fatouma	CVD Aplahoué	
62	TCHIDIME Dossou	CVD Agnamey	
63	TCHIDIME Séraphin	CVD Agnamey	97 43 40 33
64	AMEDAN Koffi		931 79 39
65	KPOGNON Fogan	Président CVD Tchodohé	956 04 90
66	DEGBEVI Azonyigblé	Secrétaire CVD Tchodohoé	070 19 81
67	TCHAWO Tchèvi		824 83 32
68	MOUSTAPHA Mayikplè	Chef du village Gbondjinhoué	767 92 58
69	MIDJIHO Désiré	CVD Gbondjinhoué	093 31 57
70	DJAVOU Kossi Emmanuel	Conseiller Gbondjinhoué	093 31 57
71	ASSOU Howonou		97 04 93 66
72	ZONGBEDJI Dossou	SG CVD Kossihoué	64 12 55 48
73	EDOH Kokou	SG Canton ASRAMA	852 10 15
74	KOUGNIGAN Koffi	CVD Lawsonkopé	
75	AGBETOGLO Kodjo	CVD Sossouhoué	839 19 76
76	ALOFSA Safo		831 58 27
77	AHOSSOU Daniel	Chambre de métier	919 62 16

78	SOVI Jeanne	CVD Adjarala	
79	KOULA Kinzo	Chef Adjarala	
80	SOVI Tchélissa		
81	NOUMONVI Wékessi		
82	SOVI Daniel	Président CVD Adjarala	
83	BALLOVI Féfé	Chef Dansihoué	
84	GBEDJI Koessi	CVD Dansihoué	
85	LESSIMOU Koessi	CVD Dansihoué	
Service d'Etudes et de Conseil pour le Développement et l'Environnement(SECDE)			
86	OURO-BANG'NA Abrassirou	Sociologue à SECDE	918 95 58
87	AMEVOH Koami Biova Marc	Sociologue à SECDE	974 92 47/ 949 41 62
88	ALLOULA Madzabada	Sociologue à SECDE	923 35 27
89	TCHAYIZA Dondja	Consultant/SECDE	902 45 67
Communauté Electrique du Bénin(CEB)			
90	PASSEM Afeitom	CEB	918 79 41
Banque Mondiale			
91	Sylvie NENONENE	Banque Mondiale	223 33 00
ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement			
92	ALOUKA Sena	Directeur Exécutif(JVE)	921 67 40
93	LOUMONVI Kossi	Chargé du Projet Dialogue national multi acteurs sur les barrages(JVE)	981 43 70
94	CORPARD Sarah	Stagiaire(JVE)	839 02 49
95	SODJIGBE Komlan	Stagiaire(JVE)	091 88 37
96	LOKOSSOU Messan	JVE-Tohoun	910 30 97
96	PAGNAN Essotina	JVE-Tohoun	925 75 04